

# RENOVISSIME

## AIDE À LA RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT

### Plafonds de ressources des locataires pour accès aux logements conventionnés - année 2017

Nombre de personnes composant le ménage	LOGEMENT CONVENTIONNE A LOYER SOCIAL		LOGEMENT CONVENTIONNE A LOYER TRES SOCIAL	
	revenu fiscal de référence	estimation revenu mensuel	revenu fiscal de référence	estimation revenu mensuel
Personne seule	20 123 €	1 869 €	11 067 €	1 028 €
Couple (à l'exclusion des jeunes ménages*)	26 872 €	2 496 €	16 125 €	1 498 €
Personne seule ou couple ayant 1 personne à charge (ou jeune ménage* sans personne à charge)	32 316 €	3 002 €	19 390 €	1 801 €
Personne seule ou couple ayant 2 personnes à charge	39 013 €	3 624 €	21 575 €	2 004 €
Personne seule ou couple ayant 3 personnes à charge	45 895 €	4 264 €	25 243 €	2 345 €
Personne seule ou couple ayant 4 personnes à charge	51 723 €	4 805 €	28 448 €	2 643 €
Majoration par personnes à charge à partir de la 5ème	5 769 €	536 €	3 173 €	295 €

Pour les contrats de location signés en 2017, prendre en compte l'avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015.

Les catégories de ménages correspondent au nombre de personnes composant le ménage. Toutefois une personne seule ayant au moins une personne à charge compte pour deux, soit un ménage de catégorie 3.

\* : Jeune ménage : personnes mariées, pacsées ou vivant en concubinage dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans.

Personnes à charge = enfants à charge au sens du Code des impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.